

# RAPPORT ANNUEL

## ANNEE 2012



SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU  
SERVICE D'ELIMINATION DES  
DECHETS

# SOMMAIRE

<b>I. LA GESTION DES DECHETS</b>	<b>3</b>
1 . Missions	3
1.1. Nature du service assuré par le SMTC	3
1.2. Création du SMTC	3
1.3. Missions du SMTC	3
1.4. Gestion du service	5
1.5. Service délégué	5
2. Faits marquants de l'exercice 2012	6
3. Orientations pour l'avenir	6
<b>II. INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>7</b>
1. Collectes sélectives des emballages des ménages	7
1.1. Collecte sélective en porte-à-porte	7
1.2. Collecte en apport volontaire	9
1.3. Collecte en déchèteries	10
1.4. Collectes diverses	12
2. Collectes des ordures ménagères et assimilées	13
2.1 Organisation du service	13
2.2 Les OMR	13
2.3 Les biodéchets	14
2.4 Evolution du service	14
2.5 Les conteneurs	16
3. Actions de sensibilisation	16
4. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages	17
5. Traitement	18
5.1. Repreneurs, nature des traitements et localisation	18
5.2. Taux de valorisation des déchets	19
6. Mesures de prévention	19
<b>III. INDICATEURS FINANCIERS 2012</b>	<b>20</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>23</b>

## I. LA GESTION DES DECHETS

### 1. Missions

#### 1.1. Nature du service assuré par le SMTC

Les missions du Syndicat Mixte de Thann – Cernay (SMTC) sont les suivantes :

- collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- collecte des biodéchets ;
- collecte des emballages recyclables ;
- gestion des déchèteries.

Le traitement des déchets ménagers a été transféré au Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4).

#### 1.2. Création du SMTC

En 1990, les SIVOM de Cernay et de Thann ont créé le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Thann – Cernay dont la mission sera la construction et la gestion de la déchèterie commune aux deux syndicats.

Le site d'Aspach-le-Haut a été la conjugaison du choix judicieux d'un site à la limite de ces deux collectivités et constituait la plate-forme idéale en matière de traitement des déchets.

A l'origine le SIVU regroupait 13 communes, depuis 6 autres ont rejoint le syndicat. En 2011, du fait du transfert de compétence et de sa composition, il a été transformé en Syndicat Mixte de Thann – Cernay.

#### 1.3. Missions du SMTC

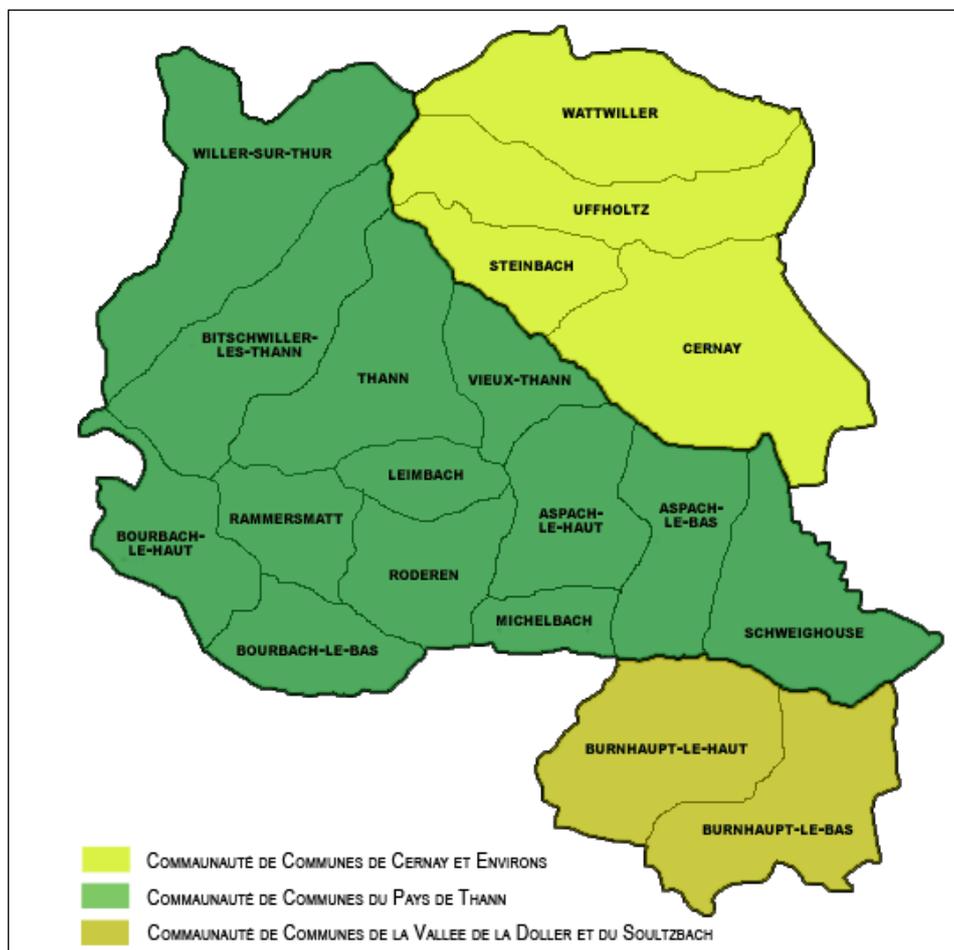
Les compétences du syndicat ont évolué au fil des ans :

- construction et exploitation de la déchèterie (1991), située sur la commune d'Aspach-le-Haut ;
- gestion des points d'apport volontaire (mini-déchèteries) ;
- collecte sélective des emballages ménagers (1999) ;
- collecte des ordures ménagères et des biodéchets (2011) ;
- gestion du parc de bacs (ordures ménagères et biodéchets) en relation avec la redevance incitative basée sur le volume des bacs.

*PM : les CC membres du SMTC ont conservé la partie facturation de la redevance incitative.*

Le SMTC compte aujourd'hui 19 communes, soit 41 790 habitants (population légale 2009, applicable au 1/01/12) et comprend les Communautés de Communes :

- de Cernay et Environs (16 233 hab.) – CCCE
  - Cernay (11 539 hab.)
  - Steinbach (1 311 hab.)
  - Uffholtz (1 610 hab.)
  - Wattwiller (1 773 hab.)
  
- du Pays de Thann (22 180 hab.) - CCPT
  - Aspach-le-Bas (1 385 hab.)
  - Aspach-le-Haut (1 506 hab.)
  - Bitschwiller-lès-Thann (2 125 hab.)
  - Bourbach-le-Bas (629 hab.)
  - Bourbach-le-Haut (431 hab.)
  - Leimbach (855 hab.)
  - Michelbach (358 hab.)
  - Rammersmatt (232 hab.)
  - Roderen (902 hab.)
  - Schweighouse-Thann (735 hab.)
  - Thann (8 151 hab.)
  - Vieux-Thann (2 942 hab.)
  - Willer-sur-Thur (1 929 hab.)
  
- de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (seuls les deux Burnhaupt) - CCVDS
  - Burnhaupt-le-Bas (1 733 hab.)
  - Burnhaupt-le-Haut (1 644 hab.)



**Le Bureau du SMTC est composé :**

- du Président,
- de 4 Vice-Présidents,
- de 6 assesseurs.

Le Comité est composé de 23 délégués titulaires et de 23 suppléants.

**1.4. Gestion du service**

Le support administratif et financier est assuré par la CCPT.

L'effectif du SMTC a évolué courant 2012. Ainsi, à la fin de l'année, il est composé de trois salariés à plein temps. Un poste lié à la maintenance des bacs d'ordures ménagères et biodéchets a également été créé du fait de la reprise en régie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Du personnel des Communautés de Communes de Cernay et Environs et du Pays de Thann, est également rémunéré par le syndicat (mise à disposition, conventions...). Ces agents assurent entre autres les missions relatives à la redevance incitative (mise à jour du fichier des redevables...), la relation avec les usagers, la mise en œuvre des objectifs du syndicat (gestion des déchets dans l'habitat vertical...).

**1.5. Service délégué**

L'ensemble des services de collecte et de location-maintenance est délégué via des contrats de prestations de services :

1°) **exploitation des déchèteries d'Aspach-le-Haut** (location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collectés dans la déchèterie, gardiennage) et de **Willers-sur-Thur** (prestations identiques hors gardiennage).

↳ marché de 5 ans (3 ans et renouvelable 1 fois 2 ans) avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 23 mai 2009 (jusqu'au 31 décembre 2014).

2°) **collecte sélective des emballages ménagers** (journaux, magazines, briques alimentaires, emballages cartonnés, flacons et bouteilles plastiques).

↳ marché de 5 ans avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 23 mai 2007 (jusqu'au 22 mai 2012, prolongé par avenant au 31 décembre 2012).

3°) **collecte des ordures ménagères et des biodéchets**

↳ marché de 5 ans avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010 (jusqu'au 31 décembre 2014) – 2 marchés (CCCE et CCPT) transférés en 2011 au SMTC.

4°) **location-maintenance des bacs d'ordures ménagères et de biodéchets**

↳ marché de 6 ans avec la société SULO, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007 (jusqu'au 31 décembre 2012) – marché de la CCCE transféré en 2011 au SMTC.

↳ marché de 3 ans avec la société TEMACO, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010 (jusqu'au 31 décembre 2012) – marché de la CCPT transféré en 2011 au SMTC.

La collecte du verre est confiée à la société RECYCAL qui la sous-traite à SITA Alsace.

## **2. Faits marquants de l'exercice 2012**

Février : renouvellement des sacs de collecte.

Mars : communication sur les nouvelles consignes de tri

Participation aux opérations de distribution des sacs de tri, organisées par la Ville de Cernay (ainsi qu'au mois de septembre)

Avril : participation à l'opération "Haut-Rhin propre", collecte des pneus usagés. Démarrage des nouvelles consignes de tri (étendues à tous les plastiques d'emballages).

Octobre : démarrage de l'opération Médiaterre avec la présence de 8 jeunes en service civique sur le territoire du SMTC, en partenariat avec les Ville de Cernay et Thann, le Pays Thur Doller, le SM4 et Domial.

Décembre : édition du calendrier du tri, au format A4 plié, comportant les consignes de tri, les jours de collecte.

Distribution des badges aux usagers, pour le contrôle d'accès de la déchèterie d'Aspach-le-Haut (démarrage 1<sup>er</sup> janvier 2013).

Obtention du soutien au développement durable (DD) d'Eco-Emballages, attribué aux collectivités qui atteignent au minimum 6 cibles sur 9, liées au DD (le SMTC en a atteint 7).

## **3. Orientations pour l'avenir**

L'expérimentation des nouvelles consignes de tri étendues à tous les plastiques d'emballages se poursuivra toute l'année 2013. Ce n'est qu'au début 2014 que les collectivités pilotes seront fixées sur l'élargissement de ce nouveau dispositif sur tout le territoire national.

Le SMTC s'est également engagé auprès d'Eco-Emballages à réaliser, en partenariat avec son prestataire de collecte, une étude sur les conditions de collecte afin de recenser l'ensemble des points noirs (marche-arrière...) sur son périmètre. Il s'agit, au final, de renforcer la sécurité du personnel de collecte et d'optimiser le service.



## II. INDICATEURS TECHNIQUES

### 1. Collectes sélectives des emballages des ménages

#### 1.1. Collecte sélective en porte-à-porte

- Système adopté : sac jaune unique, d'une capacité de 50 litres :  
journaux, magazines, cartons d'emballages, bouteilles, bidons, flacons en plastique, briques alimentaires, emballages métalliques ménagers.  
Depuis le 1<sup>er</sup> avril : tous les emballages plastiques (pots de yaourts, barquettes, films...).
- Ramassage : bimensuel suivant un calendrier de collecte distribué dans les boîtes aux lettres à chaque fin d'année.

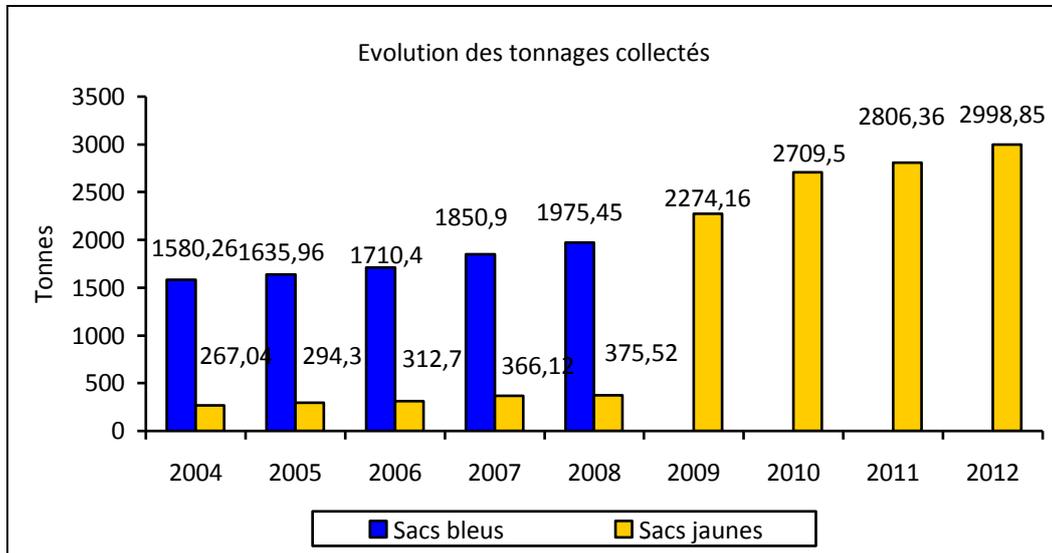


#### ↳ Annexe 1

- Renouvellement des sacs :  
Pour 2012, 1 872 000 sacs jaunes ont été achetés. Suite à la mise en œuvre des nouvelles consignes de tri, une commande complémentaire de 572 000 sacs a été effectuée en septembre. L'entreprise retenue est la société JEMACO à l'issue d'une consultation lancée en procédure adaptée pour les deux commandes.
- L'habitat vertical :  
On recense près de 2 800 logements dans l'habitat social (essentiellement Domial – Habitat Familial d'Alsace) ; à ceux-ci se rajoutent l'ensemble des petits et moyens collectifs gérés par d'autres syndicats et bailleurs.  
Ces immeubles ont été dotés de bacs de 340l destinés à la collecte sélective. Mais les résidents favorisent plutôt l'utilisation de sacs de tri.  
Des propositions de conteneurs enterrés ou semi-enterrés sont prévues pour 2013.

### Qualité du tri en porte à porte

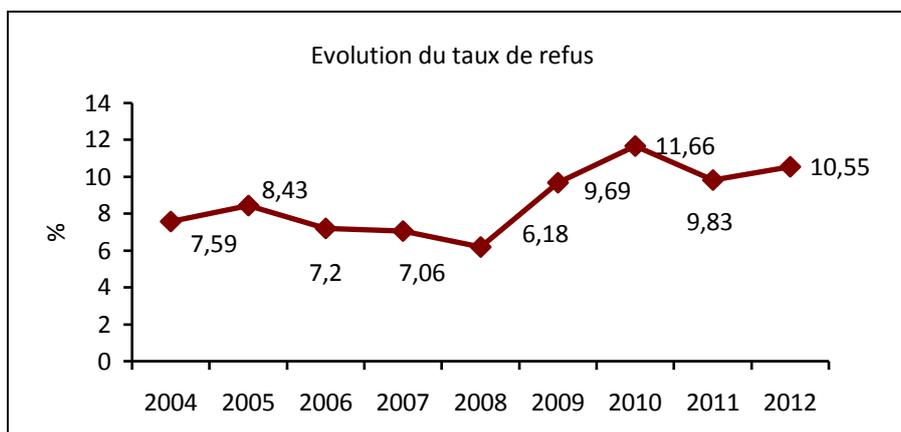
Avec les nouvelles consignes de tri, les tonnages poursuivent la tendance des années précédentes avec une nouvelle augmentation de près de 6,8% sur l'ensemble du périmètre du SMTC, soit presque 3000 tonnes collectées.



### Refus de tri :

Le refus total est de 10,55 % (7,5 kg/hab contre 6,6 kg/hab).

Cette évolution est liée aux nouvelles consignes. En effet, on pouvait supposer que le refus allait diminuer puisque constitué en partie par les films plastiques et autres emballages jusqu'alors refusés. Or, s'il y a bien eu transfert, on note une mutation du refus avec l'apparition de nouveaux déchets : couches, déchets alimentaires...



### Les Journaux- magazines

Le soutien, versé à l'année n+1 par Ecofolio, est de 43 010,44 € (2011), contre 47 000 € touchés l'année précédente. Ce montant est calculé en fonction des tonnages livrés et recyclés. On observe une fluctuation d'année en année sur les tonnages de ce type de déchets : diminution de l'achat de revues et magazines par les particuliers (effet de la crise ?)...

### 1.2. Collecte en apport volontaire

Le territoire du SMTC comporte 54 points d'apport volontaire constitués de 84 conteneurs à verre, 14 conteneurs à huile.

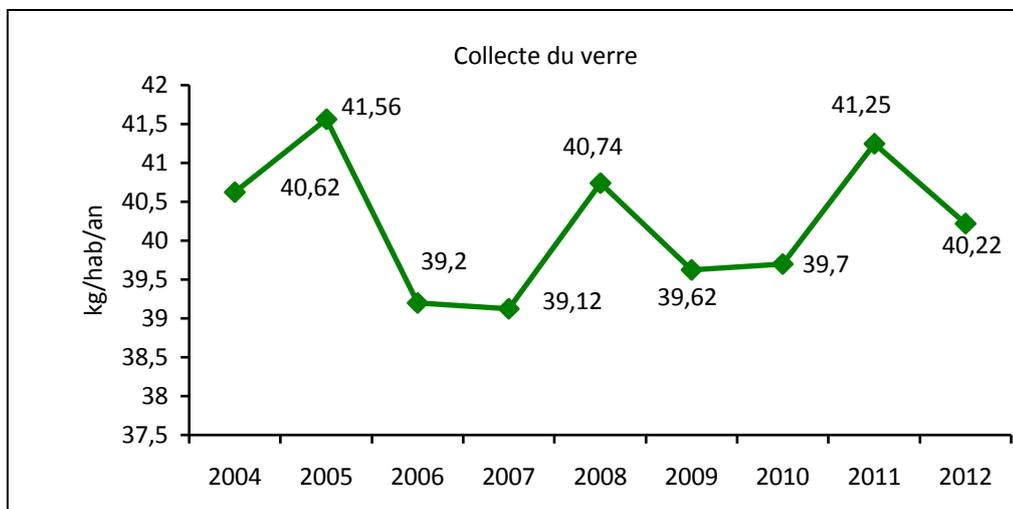
Les collectes du verre et de l'huile sont également réalisées aux déchèteries : 4 conteneurs verre et 1 pour l'huile à Aspach-le-Haut et 2 conteneurs à verre et 1 pour l'huile à Willer-sur-Thur.

- Conteneurs à verre :

Prestataire : RECYCAL qui sous-traite la collecte à SITA.

Fréquence de collecte : une fois par semaine ou tous les quinze jours suivant la commune.

En 2012, 1 670 t de verre ont été collectées, soit un tonnage stable (1678 t en 2011), ce qui équivaut à une performance d'environ 40 kg/hab.



- Conteneurs à huile :

Collecte effectuée par SEVIA-VEOLIA (anc. SRRHU), dont la prestation comprend le pompage de l'huile usagée ; les bidons vides sont évacués par les services communaux.

Fréquence de collecte : pas de fréquence régulière, les communes doivent appeler pour demander la vidange, par contre la société ne se déplace qu'à partir de 600 l par conteneur. En dessous de ce volume la prestation est payante.

- Fûts à piles :

Prestataire : VEOLIA. Traitement : COREPILE

Des fûts sont mis à disposition à la déchèterie pour le dépôt des piles des particuliers et des professionnels ayant des faibles quantités ; les mairies ont également été sollicitées pour la mise en place de conteneurs à piles (carton) dans leurs locaux.

Sur appel téléphonique, COREPILE procède à l'enlèvement de fûts en déchèterie.

### ↳ **Annexe 2**

### 1.3. Collecte en déchèteries

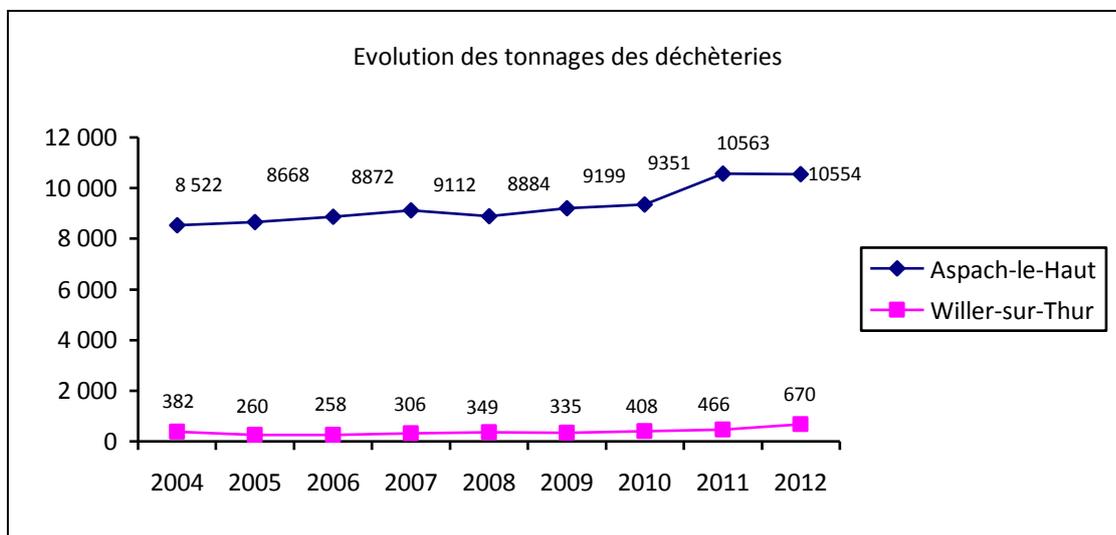
Le SMTC gère les déchèteries d'Aspach-le-Haut (dont il est le propriétaire) et de Willer-sur-Thur.

- Willer-sur-Thur :

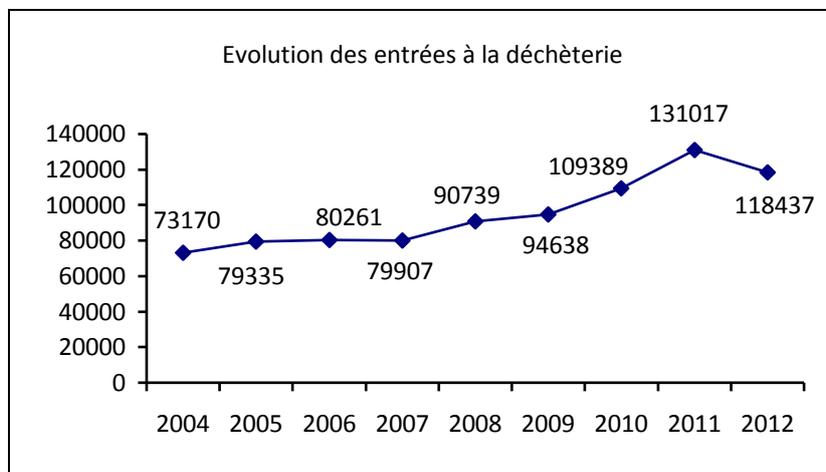
Les tonnages ont fortement augmenté : 671t contre 466t. Ainsi on note un accroissement de 36t des encombrants, de 52t des gravats. Depuis 2012, les déchets verts sont également collectés via le contrat de prestation, soit 111t, ces derniers étaient auparavant gérés directement par la commune.

- Aspach-le-Haut :

Le tonnage total est quasiment identique à celui de 2011, par contre on note les variations suivantes : encombrants (+20t), gravats (-350t), métaux (-100t), bois (+60t), branchages (+350t), batteries (+8t) et du papier-carton (+7t).



La fréquentation a diminué (-13 000 visiteurs). Le contrôle d'accès effectif en 2013 devrait nous donner une meilleure visibilité.

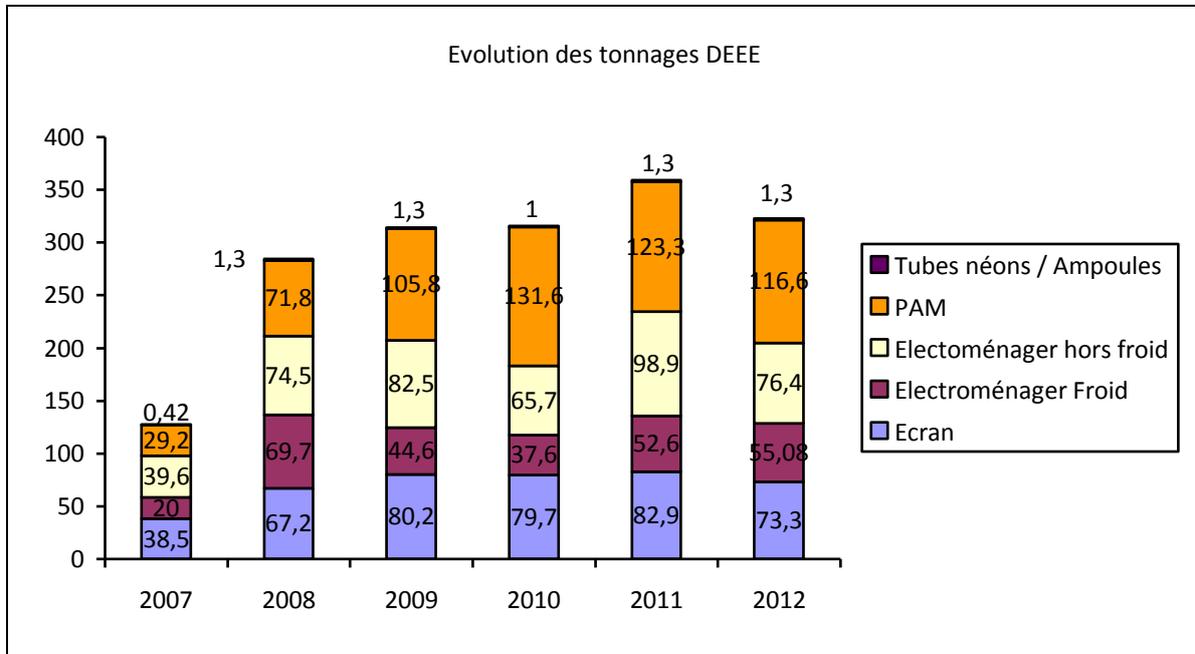


Annexe 3

### Les DEEE

ECOLOGIC est l'éco-organisme avec lequel le SMTC a contractualisé. Le prestataire de cette filière est COVED en partenariat avec l'ADIT (association de réinsertion) qui démantèle les écrans sur un site dédié à Illzach. Les autres DEEE sont acheminés vers différentes unités.

Pour le recyclage des sources lumineuses (tubes néons et ampoules), une convention a été signée avec RECYLUM.

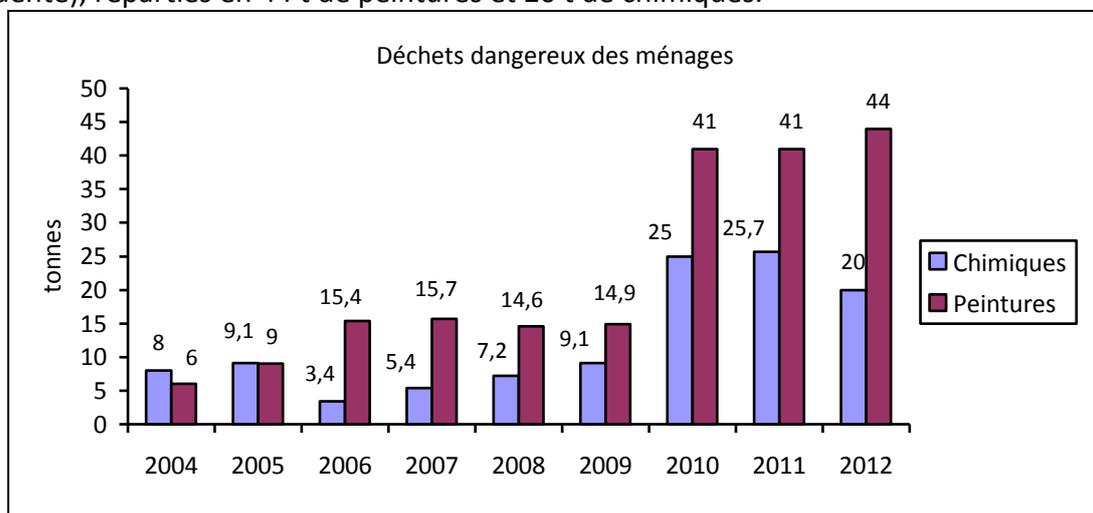


La performance est de 7,7 kg par habitant (inférieure pour la première fois à l'objectif national, de 8 kg en 2012, 9 kg en 2013 et 10kg en 2014).

### Les toxiques

Collecte au quotidien de ces déchets sur le site d'Aspach-le-Haut ; ce service est destiné uniquement aux particuliers et ne concerne en aucun cas les professionnels. Ces derniers peuvent bénéficier d'aides pour éliminer leurs déchets toxiques (Agence de l'Eau...).

Ainsi, près de 64 tonnes de déchets ont été collectées à la déchèterie (contre 67 t l'année précédente), réparties en 44 t de peintures et 20 t de chimiques.



### 1.4. Collectes diverses

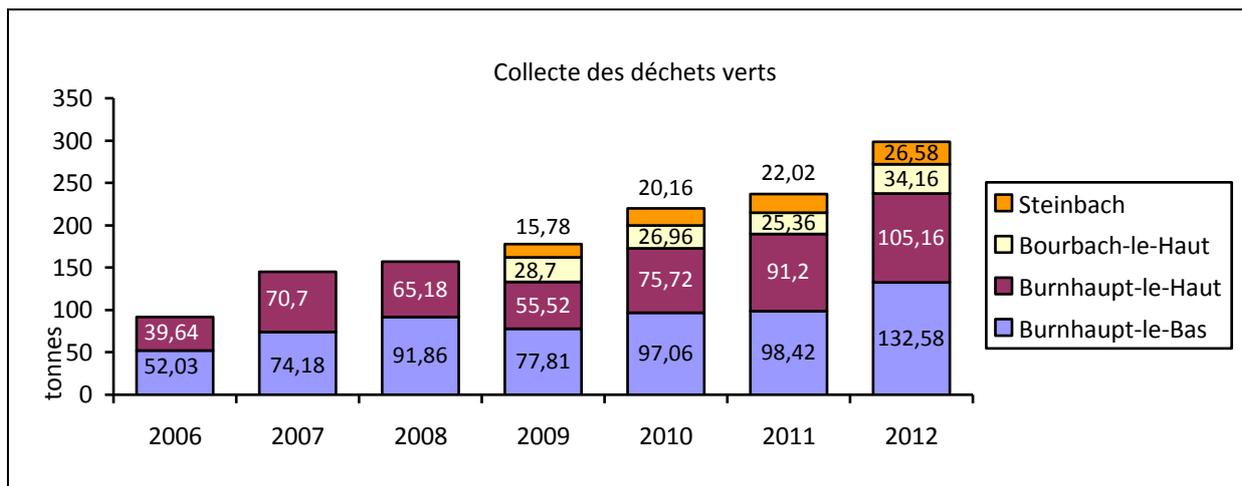
#### **Le compostage individuel**

En 2012, 68 composteurs en bois ont été achetés par des particuliers. Depuis le démarrage en 2005, près de 1 200 unités (bois et plastiques) ont été vendues.

#### **Les déchets verts**

Poursuite du dispositif mis en place depuis 2006, avec la mise à disposition de bennes aux communes de Burnhaupt-le-Haut et Burnhaupt-le-Bas, Steinbach et Bourbach-le-Haut. Aussi, durant plusieurs semaines (de mai à octobre – novembre), une benne destinée à la collecte de ces déchets est mise en place le vendredi après-midi et retirée le lundi matin, ceci permet de délester les apports à la déchèterie mais également de réduire les déplacements.

En 2012, les tonnages collectés poursuivent leur augmentation, quelle que soit la commune (même tendance observée dans les déchèteries). En effet, lors de chaque journée de collecte, les bennes reprises présentent un chargement plus important et ce de façon régulière.



#### **Collecte de vêtements :**

Comme par le passé, ce sont des associations qui gèrent les conteneurs à vêtements disséminés sur le territoire du SMTC. Pour les cinq présents à la déchèterie d'Aspach-le-Haut, près de 40 t de vêtements ont été collectés en 2012, par Le Relais - Terre des Hommes ; un tonnage stabilisé depuis 2011.

#### **Emmaüs de Cernay**

Son activité reste toujours importante et la Communauté Emmaüs est un partenaire indispensable du SMTC puisqu'elle collecte une part des encombrants, récupérables ou non. Une subvention lui est allouée chaque année pour assurer le financement du traitement des déchets "ultimes".

Le bilan de la ressourcerie, mise en place en 2011, reste toujours positif :

- seconde vie pour de nombreux objets ;
- image positive auprès des usagers ;
- satisfaction de la Communauté concernant la qualité et la quantité des objets déposés.

Le volume collecté reste équivalent à celui de 2011, représentant en moyenne 15 m<sup>3</sup> d'objets divers et variés par semaine, soit environ 780 m<sup>3</sup> par an.

## ***2. Collectes des ordures ménagères et assimilées***

On comprend par ordures ménagères et assimilées :

- les ordures ménagères résiduelles (OMR),
- les biodéchets.

La redevance incitative au volume a été instaurée par les trois CC membres du SMTC, entre 2006 et 2011. L'ensemble des foyers a été doté d'un bac gris (pour les ordures ménagères) et d'un bac au couvercle brun (pour les biodéchets).

### **2.1 Organisation du service**

- Système adopté : collecte conteneurisée en porte-à-porte des ordures ménagères et des biodéchets.
- Ramassage : hebdomadaire des biodéchets et hebdomadaire ou bimensuel des ordures ménagères.

↳ **Annexe 1**

### **2.2 Les OMR**

Sont compris dans la dénomination des déchets ménagers résiduels :

a) Les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments (hors biodéchets) et du nettoyage normal des habitations, débris de verre ou de vaisselle, chiffons, balayures et résidus divers.

b) Les déchets provenant des établissements artisanaux, commerciaux et industriels, assimilés à des ordures ménagères ; les produits du nettoyage et détritiques des halles, marchés, lieux de fêtes publiques ou privées, des voies publiques, squares, parcs, cimetières (à l'exception des produits végétaux) et de leurs dépendances, des écoles, collèges, locaux associatifs et établissements publics déposés pouvant être collectés dans les mêmes conditions, sans sujétion particulière et sans risque pour les personnes et l'environnement.

Les déchets ménagers présentés au service de collecte ne doivent contenir aucun produit ou objet susceptible d'exploser, d'enflammer les détritiques, ou d'altérer les récipients, de blesser le public ou les préposés chargés de l'enlèvement et du tri des déchets, de constituer des dangers ou une impossibilité pratique pour leur collecte ou leur traitement.

Ne sont pas compris dans la dénomination des OMR :

- les déchets ménagers recyclables (emballages papiers, cartons, métalliques, verre, plastiques, journaux, magazines...)
- les déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers.
- les déchets végétaux provenant des cours et jardins tels que tontes de jardin, feuilles mortes, bois d'élagage... ;
- les objets encombrants (objets, métaux, plastique, ou autres...) ;
- toutes les bouteilles ou bonbonnes de gaz, même vides ;
- les pneumatiques de véhicules automobiles ;
- les huiles de vidange et graisses ; tous les produits des industries chimiques ou autres ;
- les produits pharmaceutiques ;
- les déchets contaminés provenant des hôpitaux, cliniques et professionnels de santé ;
- les déchets d'abattoirs ;
- les déchets issus des garages automobiles ;
- les déchets spéciaux qui, en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, ne peuvent pas être éliminés par les mêmes voies que les déchets ménagers, sans créer de risques pour les personnes et l'environnement.
- les équipements électriques et électroniques.

Ces énumérations ne sont pas limitatives.

### 2.3 Les biodéchets

Les matériaux compris dans la dénomination "biodéchets" et admis à la collecte sont :

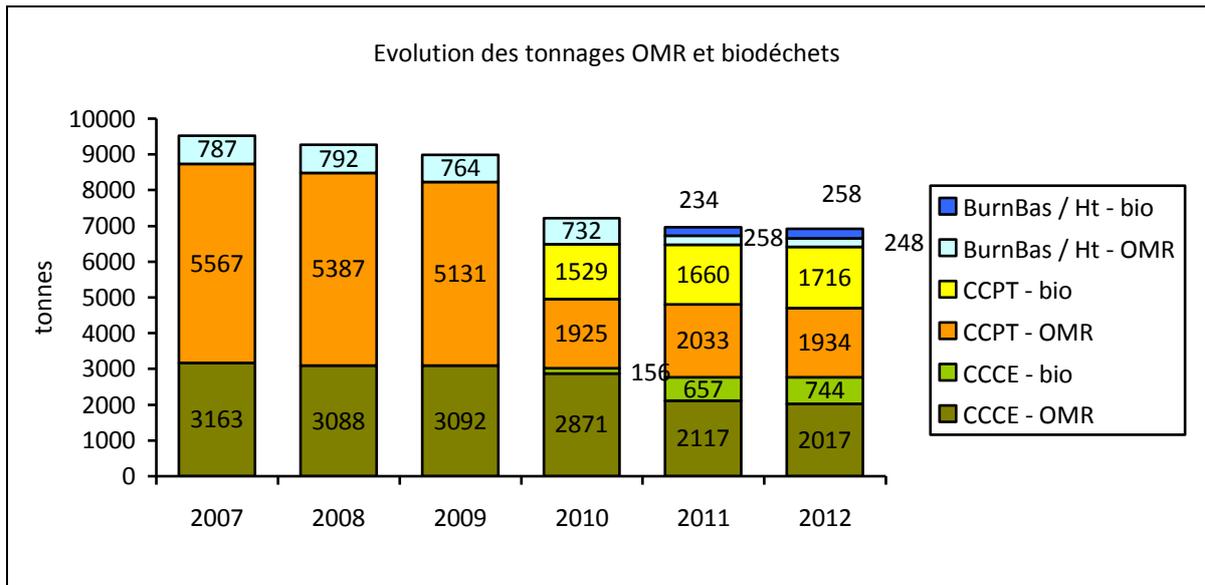
- les déchets de cuisine : préparation des aliments, restes de repas, pâtes, riz, céréales, pain, viandes, os, charcuterie, poissons (huitres, moules, écailles, arêtes, crustacés, fruits de mer...), légumes, épluchures, pelures, coquilles d'œufs, coquilles de noix, de noisettes, fruits, laitages, gâteaux, les cendres froides, les mouchoirs en papier, les papiers essuie-tout ; les papiers et cartons souillés de déchets alimentaires (boîtes de pizzas...)
- les déchets tels que définis ci-dessus et provenant des établissements artisanaux et commerciaux et des établissements publics, déposés dans des récipients dans les mêmes conditions que les déchets des habitations ;
- les déchets verts en petite quantité (moins de 20%) : feuilles mortes, tontes de gazon...

Cette énumération n'est pas limitative et des matières non dénommées pourront être assimilées.

### 2.4 Evolution du service

Depuis la mise en place de la redevance incitative (CCCE : 2007 / CCPT : 2010 / Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut : 2011) les tonnages d'ordures ménagères poursuivent leur diminution régulièrement, d'année en année.

La mise en place de la collecte des biodéchets a accentué cette tendance, offrant aux usagers la possibilité de trier encore plus leurs déchets.



Les ordures ménagères poursuivent leur diminution et les biodéchets leur augmentation.

Globalement, la performance en matière d'ordures ménagères (101 kg/hab/an) se situe en-dessous de la moyenne départementale (240 kg) et nationale (316 kg). Pour ce qui est des biodéchets, la production par habitant (65,45 kg) est un résultat très positif.

De façon générale, tous les déchets en surplus (sacs en trop à côté des bacs) ne sont pas collectés. Les usagers sont donc priés de prendre un volume supérieur, plus adapté à leur production. Des sacs sont acceptés en sus, dans des cas exceptionnels comme les fêtes de famille.

Etiquette de refus  
(couleur orange)



## NON CONFORME A LA COLLECTE



Vos déchets n'ont pas été collectés car :

- Conteneur non conforme**
- Les sacs ne sont plus ramassés**
- Vos déchets ne sont pas conformes**
- Couvercle non fermé**

Renseignements : → CC Cernay et Environs : 03 89 75 47 72  
→ Burnhaupt-le-Bas : 03 89 48 70 61 ou Burnhaupt-le-Haut : 03 89 48 70 58  
→ CC Pays de Thann : 03 89 35 74 80

Ne pas jeter sur la voie publique

Dans le cas de dépôts sauvages, les services de police municipale et les brigades vertes interviennent rapidement ce qui permet de limiter ce phénomène et surtout de sensibiliser les usagers aux risques encourus en cas de prise en flagrant délit : amendes et condamnations au tribunal.

Le SMTC doit poursuivre ses actions de communication, notamment dans l'habitat vertical (où il reste des marges de progrès, le geste du tri n'est pas toujours bien compris, tant au niveau des emballages que des biodéchets). Mais il faut aussi encourager les usagers, qui n'ont pas encore franchi le pas, à adopter le tri des biodéchets.

### 2.5 Les conteneurs

Du fait du transfert de compétence, le SMTC gère deux contrats de location-maintenance avec deux parcs de bacs aux contenances différentes.

L'état du parc de bacs gris au 31 décembre 2012 :

	60l	80l	120l	140l	180l	240l	340l	360l	660l	TOTAL
CCCE	1 967	1 169	570	785	43	222	253		344	5 353
CCPT		5 630	820		221	280		226	321	7 498
Bu.Ht/Bas		1030	134		38	22		19	30	1 273

La dotation en bacs biodéchets est de :

	80l	240l	TOTAL
CCCE	3 122	228	3 350
CCPT	6 558	559	7 117
Bu.Ht/Bas	1232	32	1 264

En 2012, les deux parcs de bacs ont évolué ainsi :

- CCCE :
  - o 315 ajouts et 230 retraits de bacs,
  - o 4 bacs volés, 35 cassés,
  - o Remplacements : 45 couvercles, 6 réparations diverses.
  
- CCPT, Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut :
  - o 385 ajouts de bacs et 236 retraits,
  - o 7 bacs volés, 4 cassés,
  - o Remplacements : 7 couvercles, 1 roue, 7 réparations diverses.

Le contrat de TEMACO comprenant également la maintenance des bacs bio de la CCPT et des deux Burnhaupt, en voici les mouvements :

- o 181 ajouts de bacs et 78 retraits,
- o 16 réparations

### 3. Actions de sensibilisation

La qualité du tri est directement liée aux habitudes des consommateurs, aussi le SMTC poursuit-il inlassablement ses campagnes de communication.

## Calendrier du tri

Le calendrier, à la fois un guide du tri et un document d'information, comporte non seulement les dates de collecte sélective, mais aussi celles des ordures ménagères pour l'ensemble des communes du SMTC. Y figurent également de nombreux renseignements : horaires de déchèteries, collectes spécifiques...

## Animations

Le SMTC participe à diverses manifestations (semaine de la réduction, de la prévention). Il intervient également dans les milieux scolaires, périscolaires, ou pour tout public qui en fait la demande, pour une sensibilisation relative aux déchets.

## Sensibilisation des élus

Les élus de plusieurs communes ont été démarchés afin de les sensibiliser à la sécurité de la circulation des véhicules de collecte (marche-arrière, travaux, circulation hivernale) en 2011.

Il reste encore un travail important à effectuer dans ce domaine. En effet, avec l'évolution de la réglementation, les élus sont coresponsables avec le prestataire dans le cas d'incidents liés aux sujets évoqués ci-dessus. L'étude lancée par le SMTC sera suivie par une nouvelle rencontre avec les élus des communes concernées par des points noirs.

Il est également important d'améliorer la communication pour ce qui concerne les travaux de voirie. Ceci permettant de planifier les modifications des circuits de collecte et de mettre en place le cas échéant des points de regroupement.

## Habitat vertical

Le SMTC a poursuivi en 2012 son plan d'amélioration de la gestion des déchets dans l'habitat collectif (PADHAC) qui concerne les quartiers où les problèmes liés aux déchets sont récurrents.

Les objectifs du PADHAC sont de trouver des solutions pour une meilleure gestion des déchets et une amélioration du cadre de vie dans ces quartiers.

Un groupe de travail se réunit régulièrement afin de mettre au point une stratégie d'intervention.

## 4. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Les artisans et commerçants se rendent directement à la déchèterie. Ils sont autorisés à y déposer leurs déchets, en contrepartie ils sont tenus de régler un montant en fonction de la nature et du volume apportés.

Pour une gestion adéquate de ces apports, une régie de recette a été mise en place avec les tarifs suivants : 12 € le 1/2 m3 pour les déchets divers et 8 € le 1/2 m3 pour les gravats.

En 2012, le nombre d'artisans semble avoir à nouveau « augmenté »... Le contrôle d'accès permettra de mieux appréhender ces utilisateurs.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2012/2011
Visites Artisans	204	179	161	169	192	145	176	+ 21,4 %
Visites totales	80261	79907	90937	94638	109389	131017	118437	- 9,6 %
Pourcentage	0,25	0,22	0,18	0,18	0,17	0,11	0,15	/

## 5. Traitement

### 5.1. Repreneurs, nature des traitements et localisation

#### 5.1.1 Recyclage

- bouteilles plastiques : SOREPLA (88300 Neufchâteau) + autres (via Valorplast) ;
- négoce COVED (via la Valorisation Garantie Opérateur - VGO) ;
- journaux – magazines : négoce COVED
- briques alimentaires : négoce COVED (via la VGO)
- emballages métalliques et acier : négoce COVED (via la VGO)
- verre : OI (88170 Gironcourt)
- gravats : TRITER (68700 Aspach-le-Haut)
- métaux : CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)

#### 5.1.2 Traitements divers

- traitement spécifique :
  - o huile moteur et végétale : Ets GRANDIDIER (88330 Rehaincourt) / SEVIA-VEOLIA
  - o batteries : CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)
  - o piles (COREPILE / Euro-Bat-Tri 38297 St Quentin Fallavier)
  - o DEEE : écrans (COVED - ADIT 68311 Illzach), PAM (Démotronic, France), Hors Froid (démantelés chez COVED et ferraille recyclée chez CERNAY ENVIRONNEMENT), Froid (REMONDIS, France).
  - o DDM (déchets dangereux des ménages) : TREDI 68490 Hombourg
- compostage : déchets verts (Plateforme de Compostage 68700 Aspach-le-Haut ou TRITER)
- enfouissement : encombrants (ISDND 68210 Retzwiller)
- broyage : bois (TRITER 68700 Aspach-le-Haut)
- réutilisation : vêtements (Terre des Hommes 68500 Guebwiller – LE RELAIS 68270 Wittenheim).

#### 5.1.3 Traitement des ordures ménagères résiduelles (SM4)

Les ordures ménagères résiduelles hors biodéchets sont incinérées avec valorisation énergétique, à l'UIOM de Sausheim ou à l'UIOM de Colmar (ces unités sont des partenaires du SM4).

#### 5.1.4 Traitement des biodéchets

Les biodéchets sont compostés sur la plateforme de compostage du SM4 à Aspach-le-Haut. Le refus de compostage est acheminé à l'UIOM de Colmar pour valorisation énergétique. Le compostage issu du process est normé NF U44051.

## **5.2. Taux de valorisation des déchets**

L'ensemble des déchets collectés par le SMTC se répartit de la façon suivante :

	<b>Ordures ménagères</b>	<b>Biodéchets</b>	<b>Déchèteries</b>	<b>Collecte sélective</b>
Recyclage	/	/	42,3 %	89,45 %
Valorisation énergétique	100 %	/	/	/
Compostage	/	72,5 %	22,0 %	0
Evaporation	/	26,4 %	/	/
Traitement spécifique	/	/	0,9 %	/
Enfouissement	/	1,1 %	34,8 %	10,55 %

En matière de biodéchets, le taux de refus (donc tonnage éliminé en enfouissement) reste très faible, ce qui témoigne de la qualité des déchets collectés.

Pour les déchèteries, il reste encore une part importante qui n'est pas valorisée. Avec la mise en place du nouvel éco-organisme Eco-Mobilier relatif à la partie déchets d'ameublement, le coût de traitement de ce tonnage devrait diminuer.

## ***6. Mesures de prévention***

En tant que membre du SM4, signataire d'un Plan local de Prévention, le SMTC est un acteur dans ce domaine. Il participe aux actions menées par le SM4.

La poursuite de la vente de composteurs en bois est une des actions de prévention.

Le SMTC est également présent lors de toutes manifestations (mise à disposition de matériel et poubelles...), mise en place d'un stand permettant la diffusion d'informations relatives au tri et à la prévention.

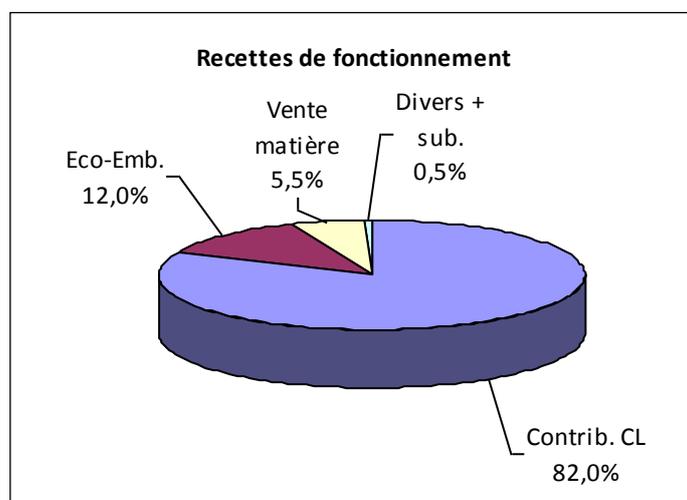
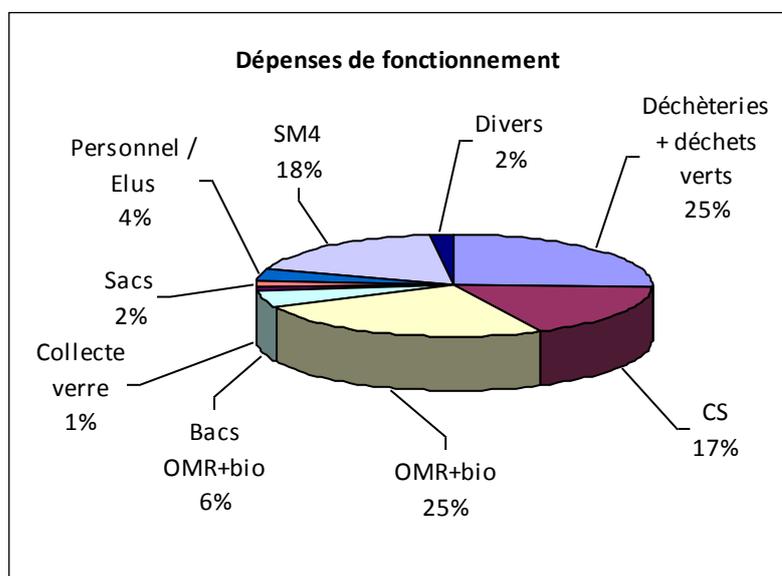


### III. INDICATEURS FINANCIERS 2012

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
COVED, Déchèteries (prestation de services)	1 395 187,83
COVED, Collecte sélective (prestation de services)	959 880,31
COVED, Collecte OMR + bio (prestation de services)	1 389 734,14
Conteneurisation (SULO + TEMACO)	307 069,87
RECYCAL (collecte du verre)	75 760,37
Jemaco (sacs de collecte)	107 027,46
Communication	10 010,52
Frais de distribution	11 151,77
Personnel (SMTC + ext.)	196 154,85
Indemnités et cotisations (élus)	16 528,97
EMMAÜS	26 000,00
SM4 (traitement des OMR + biodéchets)	988 337,30
Déchets verts	23 245,84
Amortissements	11 081,07
Divers	53 121,90
<b>TOTAL</b>	<b>5 570 292,20</b>

RECETTES	
Contribution collectivités 105 €/habitant CCCE-CCPT 101 €/habitant Burnhaupt-le-Bas et le-Haut	4 347 550,00
Eco-Emballages	635 169,31
Valorisation verre (OI)	35 257,82
Valorisation plastiques (Valorplast)	72 131,48
OCADE (DEEE)	31 968,01
Dépôts des commerçants à la déchèterie	6 808,00
Ecofolio	43 010,44
Valorisation journaux-magazines et ferrailles	16 210,51
Subventions Dép. + ADEME	1 423,50
Subvention AERM (DDM)	14 811,22
Reprise matériaux (VGO)	90 343,73
Divers	8 458,49
<b>TOTAL</b>	<b>5 303 142,51</b>



Les dépenses les plus importantes correspondent aux contrats de prestation de services : collectes, déchèteries et location-maintenance des bacs (y compris logiciels de gestion de la redevance). Le déficit des recettes par rapport aux dépenses a été couvert par la reprise d'une partie de l'excédent.

Les soutiens à la tonne triée, versés par Eco-Emballages, ainsi que la revente des matériaux ne suffisent pas à équilibrer le service, mais représentent tout de même cette année près de 16 % des recettes totales. En 2012, les cours des matières premières secondaires ont à nouveau fluctué à la baisse.

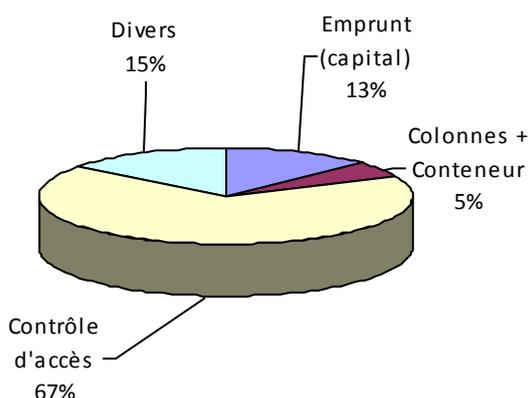
Les contributions des Communautés de Communes membres représentent la majeure partie de nos recettes, nous permettant ainsi d'équilibrer notre budget.

### INVESTISSEMENT

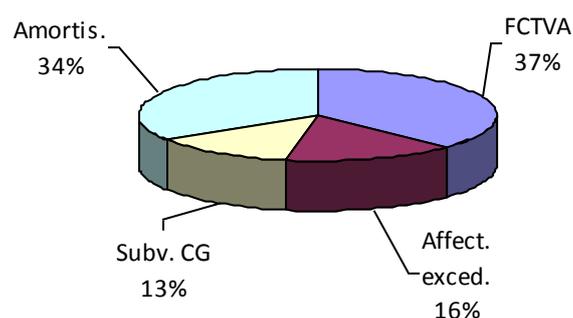
DEPENSES	
Emprunt (capital)	9 884,73
Colonnes (verre) + Conteneur maritime	1 326,36 2 624,02
Contrôle d'accès	51 516,51
Reprise sur subventions	11 086,00
<b>TOTAL</b>	<b>76 437,62</b>

RECETTES	
FCTVA	12 057,29
Affectation de l'excédent de fonctio. à l'investissement	5 015,47
Subventions CG (déchèterie + conteneurs)	4 188,68
Amortissements	11 081,07
<b>TOTAL</b>	<b>32 342,51</b>

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



## CONCLUSION

En 2012, le SMTC a mis en place les nouvelles consignes de tri avec pour conséquences une nouvelle hausse des tonnes triées, mais parallèlement un accroissement du taux de refus, lié à la présence d'objets plastiques et autres indésirables (couches, aliments...). Une communication renforcée est à mettre en place afin de maîtriser ce phénomène.

Pour l'habitat vertical, le SMTC est impliqué aux côtés des bailleurs pour améliorer le cadre de vie des résidents de ce type d'habitat. Des projets de mise en place de conteneurs enterrés sont en cours de réflexion avec une mise en œuvre éventuelle courant 2013.

Pour ce qui est du tonnage d'ordures ménagères collecté, on observe toujours la même tendance à la baisse, la courbe des biodéchets poursuit son augmentation.

Cependant, il reste des efforts à faire concernant les déchets collectés en déchèterie. Avec la mise en place du contrôle d'accès, dont le démarrage sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les apports et la fréquentation devraient évoluer : meilleure gestion des entrées avec acceptation uniquement des usagers du SMTC et contrôle accentué des professionnels.



# ANNEXES

**Annexe 1** – Jours de collecte

**Annexe 2** – Points d'apport volontaire et planning de collecte verre

**Annexe 3** – Résultats : tonnages triés en porte-à-porte

**Annexe 4** – Déchèteries (entrées et tonnages), DEEE, déchets verts

**Annexe 5** – Tarifs des redevances incitatives

**Annexe 6** – Tonnages OMR et biodéchets

## Annexe 1 : jours de collecte

### Jours de collecte



	Semaine paire	Semaine impaire
Aspach-le-Bas Michelbach	lundi	lundi  jeudi  jeudi
Aspach-le-Haut Bourbach-le-Bas Bourbach-le-Haut Rammersmatt Roderen	lundi  jeudi	lundi  jeudi
Bitschwiller-lès-Thann	lundi  mercredi	lundi  mardi
Leimbach	lundi  jeudi  vendredi	lundi
Schweighouse / Thann	lundi	lundi  jeudi  vendredi
Thann 1	mardi  vendredi*	mardi  mercredi  vendredi
Thann 2	mardi  jeudi	mardi  vendredi
Vieux-Thann	lundi	lundi  mardi  mercredi
Willer-sur-Thur	mardi  mercredi	mardi  mercredi
Burnhaupt-le-Bas Burnhaupt-le-Haut	lundi  jeudi	lundi  jeudi
Cernay 1	mercredi  vendredi	mercredi  jeudi
Cernay 2	mercredi  vendredi  jeudi	mercredi
Cernay 3	lundi  mercredi	lundi  mardi
Cernay 4	lundi  mercredi  mardi	lundi
Steinbach	mercredi  mardi	mercredi  vendredi
Uffholtz	lundi  mardi	lundi  vendredi
Wattwiller	lundi  mardi  vendredi	lundi

\* le vendredi "semaine paire" concerne uniquement l'hypercentre de Thann et les grands ensembles collectifs

**Cernay 5** : collecté toutes les semaines en OMR le vendredi (partie de Cernay 1 et 3).

## Annexe 2 : Points d'apport volontaire et planning de collecte

Commune	Emplacement	verre	huile
Aspach le Bas	Rue de la station (derrière l'Eglise)	2	1
Aspach le Haut	Rue de l'Eglise (près cimetière)	1	1
	Déchèterie	4	1
Bitschwiller	Rue de la gare (derrière salle des fêtes)	2	1
	Rue des Vosges (RN 66)	1	
	Parking du Super U	2	
Bourbach le Bas	Rue de l'Ours	2	1
Bourbach le Haut	Rue Eschbach	2	1
Burnhaupt le Bas	Rue du Loup	2	1
Burnhaupt le Haut	Rue de l'Eglise (devant la mairie)	2	1
	Parking du Super U	2	
	Camping Les Castors - Pont d'Aspach	1	
Cernay	Rue de la Paix (angle rue de Soultz)	2	
	Rue du Bonhomme (foyer portugais)	1	
	Rue du Ventron (chaufferie MDPa)	1	
	Fbg de Colmar (MDPA)	1	
	Rue de Wittelsheim (face au n°38)	1	
	Centre Leclerc (av. d'Alsace)	2	
	Rue René Guibert (petit parking)	2	
	Rue René Guibert (camping)	1	
	Rue Risler - Place Grun	2	
	Espace Grün (Quai des Platanes)	1	
	Rue Sandoz (Jardins familiaux)	1	
	Fbg des Vosges (angle rue de Steinbach)	1	
	Fbg des Vosges (angle rue du Repos)	2	
Rue de l'Asile (parking entrée de l'école)	1		
Leimbach	Parking derrière salle polyvalente	2	1
Michelbach	Rue principale (derrière salle polyvalente)	2	1
Rammersmatt	Rue Bellevue (à côté des pompiers)	1	1
Roderen	Route de Bourbach (parking de l'école maternelle)	1	1
Schweighouse	Rue de Reiningue	2	
Steinbach	Mairie-école	1	
	Rue de Cernay (face à chapelle)	2	
	Silberthal (restaurant dans la forêt)	-	
Thann	Rue St Jacques (face boulangerie Dietsch)	1	
	Rue Henri Lebert + Rue du Steinby	2	
	Parking du Match	2	
	Rue du Steinby (parking de l'école)	1	
	Avenue Pasteur (stade)	3	
Uffholtz	Place de la République (transfo EDF)	1	
	Place des Charpentiers	1	
	Rue de Soultz (face Hôtel Frantz)	1	
Vieux-Thann	Place du Textile	2	
	Rue de Provence (à côté du Mille-Club)	2	1
	Rue des bouleaux (parking poids lourds)	1	1
	Place du Moulin à Papier	2	
Wattwiller	Rue du Gal de Gaulle (face de la CMDP)	1	
	Rue de Soultz (face au n°23)	2	
	Camping des Sources (vers le Vieil Armand)	2	
	Rue de Cernay (Caserne des pompiers)	1	
Willer-sur-Thur	Rue Clémenceau (près du cimetière)	2	
	Salle Polyvalente	1	
	Rue de Lorraine	1	
	Déchèterie	2	
<b>Total SMTC*</b>	<b>54</b>	<b>84</b>	<b>14</b>

\* y compris les 2 déchèteries

### Fréquence de collecte du verre, les jeudis

	Semaine paire	Semaine impaire
Aspach le Bas, Burnhaupt-le-Haut, Burnhaupt-le-Bas		
Aspach le Haut, Bitschwiller-lès-Thann, Cernay		
Bourbach le Bas, Bourbach le Haut, Leimbach, Rammersmatt		
Michelbach & Schweighouse		
Roderen, Steinbach, Thann, Uffholtz, Vieux-Thann, Wattwiller, Willer-sur-Thur		
	Jeudis	Lundis

### Annexe 3 – Résultats des tonnages triés

Année	Trim	Tetra (5.03)		EMR (5.02)		Journaux-magazines (1.11)	
		Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009	Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009	Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009
<b>Année 2007</b>		38,58	1,01	577,91	15,13	1565,62	41,00
<b>Année 2008</b>		37,96	0,99	770,46	20,18	1265,47	33,14
<b>Année 2009</b>		70,49	1,77	752,49	18,89	1028,43	25,82
<b>Année 2010</b>		62,99	1,58	704,74	17,20	1194,77	29,16
<b>Année 2011</b>		52,95	1,27	594,15	14,31	913,46	22,00
<b>Année 2012</b>		74,74	1,80	705,33	16,98	809,98	19,50

Année	Trim	PET foncé		PET / PET clair		PEHD	
		Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009	Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009	Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009
<b>Année 2007</b>		33,26	0,87	115,42	3,02	54,28	1,42
<b>Année 2008</b>		33,26	0,87	115,42	3,02	54,28	1,42
<b>Année 2009</b>		50,78	1,27	138,98	3,49	93,09	2,34
<b>Année 2010</b>		51,93	1,30	139,55	3,50	73,18	1,84
<b>Année 2011</b>		39,79	0,96	121,30	2,92	65,12	1,57
<b>Année 2012</b>		41,76	1,01	156,58	3,77	88,40	2,13

Année	Trim	Gros de magasin (1.02)		Acier		Alu	
		Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009	Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009	Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009
<b>Année 2007</b>		57,46	1,50	127,73	3,34	0,95	0,02
<b>Année 2008</b>		166,99	4,37	123,62	3,24	2,56	0,07
<b>Année 2009</b>		195,49	4,91	159,24	4,00	4,97	0,12
<b>Année 2010</b>		309,40	7,77	126,89	3,19	9,81	0,25
<b>Année 2011</b>		370,36	8,92	128,63	3,10	13,37	0,32
<b>Année 2012</b>		844,99	20,35	142,55	3,43	14,94	0,36

Année	Trim	Pots et barquettes		Films et sacs	
		Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009	Tonnage trié	Ratio trié RGP 2009
<b>Année 2012</b>		51,17	1,22	61,44	1,47

## Annexe 4 : Déchèteries (entrées et tonnages)

### Déchèterie d'Aspach-le-Haut

<b><i>Entrées</i></b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Aspach le Bas	3 779	3 987	3 570	4 350	4 403	5 861	7 449	5 645
Aspach le Haut	6 618	6 603	6 773	6 968	8 263	8 919	10 404	9 399
Bitschwiller	2 895	2 788	2 497	2 746	2 941	3 669	4 749	4 135
Bourbach le Bas	921	707	407	735	694	913	1 667	1 166
Bourbach le Haut	852	724	294	576	416	774	1 598	1 114
Burnhaupt le Bas	1 753	1 853	1 585	2 164	2 366	2 488	3 644	2 971
Burnhaupt le Haut	2 717	2 764	2 649	2 753	2 963	3 225	4 381	3 806
Cernay	23 202	23 511	24 843	28 207	28 861	31 391	32 854	31 767
Leimbach	1 631	1 658	1 856	2 087	1 876	2 688	3 500	2 450
Michelbach	937	1 064	928	1 318	1 191	1 614	2 241	1 834
Rammersmatt	522	499	426	638	537	881	1 347	1 148
Roderen	1 561	1 478	1 441	1 684	1 686	2 326	3 389	2 417
Schweighouse	1 460	1 484	1 407	1 681	1 674	2 102	2 638	2 281
Steinbach	2 613	2 776	3 331	3 130	3 274	3 520	4 276	3 808
Thann	14 107	15 280	13 946	16 721	17 969	20 796	23 048	23 768
Uffholtz	2 822	2 633	2 927	3 453	3 366	3 579	5 478	4 035
Vieux Thann	7 593	7 038	7 137	7 301	7 544	9 747	12 129	11 298
Wattwiller	3 065	3 088	3 681	3 940	4 260	4 472	5 724	4 827
Willer-sur-Thur	287	326	209	287	354	424	501	568
<b>SMTC</b>	<b>79 335</b>	<b>80 261</b>	<b>79 907</b>	<b>90 739</b>	<b>94 638</b>	<b>109 389</b>	<b>131 017</b>	<b>118 437</b>

<b><i>Tonnes</i></b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Mat. non recyclables	2516,28	2388,02	2555,32	2548,44	2598,32	3064,38	3689,06	3711,28
Gravats	2376,54	2545,02	2465,50	2315,13	2540,74	2050,26	2528,02	2170,82
Métaux	601,61	539,91	425,35	362,95	409,02	402,22	434,04	338,76
Papiers	372,22	439,78	444,42	484,18	446,78	178,14	175,78	177,00
Cartons						294,77	284,28	290,76
Bois traité	853,47	1033,66	1113,02	1197,34	1126,68	1143,93	1040,66	1289,50
Bois non traité						67,17	304,48	123,90
Branchages	1 735,81	1 690,38	1960,50	1903,50	1934,18	2066,14	1973,12	2373,73
Emb. métalliques	3,26	4,24	1,30	0,00	67,72	0,00	60,44	63,38
Verre	117,02	98,20	58,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Huile moteur	10,71	11,70	11,70	13,05	14,49	13,59	14,04	14,49
Huile végétale	5,59	4,58	5,12	3,00	5,00	7,80	7,60	5,10
Vêtements	26,96	32,68	35,90	41,54	38,44	47,82	39,62	39,28
Frigos	23,06	49,19	12,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Batteries	24,08	31,39	21,99	15,08	17,08	14,72	11,01	19,74
Piles	1,20	3,06	1,20	0,00	1,00	0,14	0,30	0,26
<b>Total</b>	<b>8 667,81</b>	<b>8871,81</b>	<b>9112,23</b>	<b>8884,21</b>	<b>9199,45</b>	<b>9351,07</b>	<b>10563,05</b>	<b>10554,62</b>
<b>Kg /Hab</b>	<b>227</b>	<b>232</b>	<b>239</b>	<b>233</b>	<b>226</b>	<b>230</b>	<b>254</b>	<b>252</b>

## Déchèterie de Willer-sur-Thur

<u>Tonnes</u>	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Mat. non recyclables	95,06	96,88	100,78	101,52	115,60	163,60	181,80	218,54
Gravats	78,06	78,70	130,58	170,86	149,84	177,12	219,78	272,22
Métaux	51,36	45,58	42,36	43,82	37,52	36,36	34,38	37,54
Papiers-Cartons	33,22	32,58	30,52	30,80	29,90	30,20	30,60	30,58
Branchages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111,06
Huile moteur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Huile végétale	0,60	1,40	0,75	0,60	0,00	1,07	0,00	0,91
Batteries	1,92	3,20	1,48	1,48	2,21	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>260,22</b>	<b>258,34</b>	<b>306,47</b>	<b>349,08</b>	<b>335,07</b>	<b>408,35</b>	<b>466,56</b>	<b>670,85</b>

## Tonnages DEEE - Déchèteries

Tonnes	Ecran	Froid	Hors Froid	PAM*	Tubes néons	Ampoules	TOTAUX
<b>2007**</b>	<b>38,449</b>	<b>19,968</b>	<b>39,620</b>	<b>29,228</b>	<b>0,420</b>	-	<b>127,685</b>
<b>Asp.-Haut</b>	65,356	68,557	72,889	69,744	1,124	0,205	<b>276,546</b>
<b>Willer/Thur</b>	1,840	1,194	1,619	2,097			<b>6,750</b>
<b>2008</b>	<b>67,196</b>	<b>69,751</b>	<b>74,508</b>	<b>71,841</b>	<b>1,124</b>	<b>0,205</b>	<b>284,625</b>
<b>Asp-Haut</b>	75,577	41,201	77,060	100,476	0,897	0,359	<b>295,57</b>
<b>Willer/Thur</b>	4,584	3,427	5,494	5,376			<b>18,881</b>
<b>2009</b>	<b>80,161</b>	<b>44,628</b>	<b>82,554</b>	<b>105,852</b>	<b>0,897</b>	<b>0,359</b>	<b>314,451</b>
<b>Asp-Haut</b>	75,408	35,505	61,123	127,240	0,836	0,198	<b>300,31</b>
<b>Willer/Thur</b>	4,291	2,098	4,597	4,347			<b>15,333</b>
<b>2010</b>	<b>79,699</b>	<b>37,603</b>	<b>65,720</b>	<b>131,587</b>	<b>0,836</b>	<b>0,198</b>	<b>315,643</b>
<b>Asp-Haut</b>	78,560	49,019	97,175	119,161	0,910	0,386	<b>345,211</b>
<b>Willer/Thur</b>	4,361	3,605	1,718	4,102			<b>13,786</b>
<b>2011</b>	<b>82,921</b>	<b>52,624</b>	<b>98,893</b>	<b>123,263</b>	<b>0,910</b>	<b>0,386</b>	<b>358,997</b>
<b>Asp-Haut</b>	68,187	52,051	75,279	113,285	0,934	0,346	<b>310,082</b>
<b>Willer/Thur</b>	5,147	3,028	1,148	3,349			<b>12,672</b>
<b>2012</b>	<b>73,334</b>	<b>55,079</b>	<b>76,427</b>	<b>116,634</b>	<b>0,934</b>	<b>0,346</b>	<b>322,754</b>

\* PAM : petits appareils en mélange

\*\* En 2007 les DEEE étaient uniquement collectés à Aspach-le-Haut. La collecte à Willer-sur-Thur a débuté au 2<sup>ème</sup> semestre 2008

## Tonnages déchets verts (collectés en apport volontaire)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Burnhaupt-le-Bas</b>	52,03	74,18	91,86	77,81	97,06	98,42	132,58
<b>Burnhaupt-le-Haut</b>	39,64	70,70	65,18	55,52	75,72	91,20	105,16
<b>Bourbach-le-Haut</b>				28,70	26,96	25,36	34,16
<b>Steinbach</b>				15,78	20,16	22,02	26,58
<b>TOTAUX</b>	<b>91,67</b>	<b>144,88</b>	<b>157,04</b>	<b>177,81</b>	<b>219,9</b>	<b>238,00</b>	<b>298,48</b>

### Annexe 5 : Tarifs des redevances

#### CCCE

	60 l	80 l	120 l	140 l	180 l	240 l	340 l	660 l
Collecte en C1	241,28 €	275,08 €	342,16 €	375,44 €	446,68 €	544,96 €	713,96 €	1254,24 €
Collecte en C0,5	190,32 €	207,48 €	241,28 €	257,92 €	291,72 €	342,16 €	426,92 €	696,80 €

#### CCPT

	80L (1 pers.)	80L	120L	180L	240L	360L	660L
Collecte en C1	199,8 €	270,00 €	398,90 €	531,70 €	664,50 €	930,10 €	1594,10 €
Collecte en C0,5	199,8 €	222,0 €	266,2 €	332,6 €	399,0 €	531,8 €	863,8 €

#### Burnhaupt-le-Bas / le-Haut

	80L (1 pers.)	80L	120L	180L	240L	360L	660L
Collecte en C0,5	157 €	220 €	274 €	370 €	425 €	655 €	1040 €

### Annexe 6 : Tonnages OMR et biodéchets

Tonnes	2007	2008	2009	2010		2011		2012	
	OMR	OMR	OMR	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO
<b>CCCE</b>	3 163	3 088	3 092	2 871	156	2 117	657	2017	744
<i>kg/hab/an</i>	209,6	197,3	197,6	178,0	38,7	131,3	40,7	125,10	46,13
<b>CCPT</b>	5 567	5 387	5 131	1925	1529	2033	1660	1934	1716
<i>kg/hab/an</i>	264,1	255,6	233,5	87,6	69,60	91,9	75,0	87,40	77,54
<b>Burnhaupt-Bas / Haut</b>	787	792	764	732		258	234	248	258
<i>kg/hab/an</i>	289,7	294,2	249,7	223,4		78,9	71,5	75,69	78,80
<b>SMTC</b>	9 517	9 267	8 987	5 528	1 896	4 408	2 552	4199	2718
<i>kg/hab/an</i>	249,2	242,7	220,9	133,1	45,7	106,1	61,5	101,11	65,45